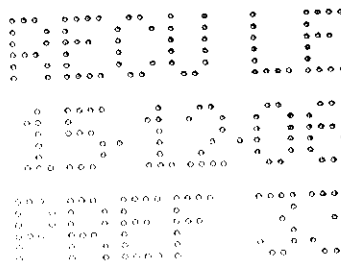


COMMUNAUTE
DE
COMMUNES
CESTAS-CANEJAN

Tél. : 05 56 78 84 87

Fax : 05 57 83 59 64



DELEGUES EN EXERCICE : 10

NOMBRE DE PRESENTS : 7

NOMBRE DE VOIANTS : 10

L'an deux mille six, le 13 décembre à 19h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 7 décembre, s'est assemblé à la Mairie de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS : Messieurs DUCOUT, GARRIGOU, THERMES, PENARROYA, PUJO, LEGRAND, Madame MORA

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur CELAN à Monsieur DUCOUT

Monsieur GRILLON à Monsieur LEGRAND

Monsieur GREZILLIER à Madame MORA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERMES

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur THERMES qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2006 est adopté à l'unanimité

OBJET : PROJET FERROVIAIRE BORDEAUX-ESPAGNE – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le débat public sur le projet ferroviaire Bordeaux Espagne est ouvert depuis le 30 août 2006 et ce jusqu'au 29 décembre 2006.

De nombreuses réunions se sont tenues et vont se tenir dans les trois départements concernés par ce projet.

Les trois options présentées ont, en commun, de porter de deux à quatre voies le réseau ferré entre Bordeaux et la frontière espagnole.

Deux des options de tracé passeraient le long de la ligne actuelle traversant la Commune de Cestas et en particulier concerne les zones agglomérées de Gazinet, Toctoucau et Pierroton.

Il est impératif que le Conseil Communautaire qui a compétence en matière d'aménagement de l'espace délibère sur ce dossier

La Commune de Cestas est déjà très touchée par de nombreuses infrastructures bruyantes qui affectent grandement la qualité de la vie de nos administrés. Le doublement de la ligne existante nécessiterait la destruction d'un certain nombre de maisons en particulier, dans le quartier de Gazinet

Si, néanmoins, cette solution était retenue, un tracé de la nouvelle ligne pour rejoindre l'autoroute A.63 devra se faire après la limite de Cestas en suivant, par exemple, le tracé retenu pour le grand contournement de Bordeaux.

Dans tous les cas, sur la ligne existante, la très forte prévision d'augmentation du trafic « fret-marchandise » qui est prévue d'être multipliée par dix occasionnera des nuisances insupportables qui devront être minimisées aux mieux et suivies de compensations financières pour les habitants qui seront touchés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

*** demande :**

- une étude d'impact sur l'environnement local permettant une recherche pour améliorer :
 - l'aéro dynamisme des trains marchandises
 - les voies
 - et réduire les nuisances sonores qui seront multipliées par 10; par des protections phoniques le long de la voie ferrée
- un complément d'étude prenant en compte un jumelage avec le projet de grand contournement, pour le passage du fret ferroviaire
- des précisions
 - sur le tonnage transporté
 - sur les prévisions de nuisances sonores occasionnées en particulier par une autoroute ferroviaire

* **exige** que des indemnités soient accordées aux habitants riverains les plus proches de la voie touchée par l'augmentation de ce trafic prévu multiplié par dix

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



LE PRESIDENT